



MAI 2013

ASSEMBLÉE
NATIONALEPRG^R
Parti Radical de Gauche

La lettre de votre député

Edito

SOMMAIRE

Edito	1
Au service de la Montagne	1
Questions écrites et réponses	2
Sécurisation de l'emploi	2
Politique du logement	3
Modification des scrutins	3
Transparence de la vie publique	3
Ecotaxe poids lourds	4
Stratégie macro-régionale	4
Mission opération transfrontalière	4
Politique Agricole Commune	4

Comme vous le savez, depuis de nombreuses années, l'amélioration de la desserte ferroviaire des Hautes-Alpes est mon cheval de bataille. Aussi, au cours de la séance de Questions Orales Sans Débat du jeudi 21 mars, j'ai interpellé Frédéric Cuvillier, Ministre délégué auprès de la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie sur la dégradation constante que subit l'accès aux Alpes du Sud par le train.

En 10 ans, alors que les Alpes du Sud connaissent un accroissement considérable de leur capacité touristique sous l'effet des mesures de défiscalisation en zone de revitalisation rurale, la part du rail dans les déplacements est passée de 20 % à 2 % en 2010. À plusieurs de mes demandes, j'ai obtenu des réponses claires du Ministre. Il a fait siennes les conclusions du rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable. Le train de nuit Paris-

Briançon sera pérennisé et amélioré. Il bénéficiera de la future convention relative aux Trains d'Equilibre du Territoire (TET) et le niveau de service offert sera optimisé.



Autre bonne nouvelle, la ligne SNCF de Valence, victime de désordres géologiques qui induisent des ralentissements et des incidents, va bénéficier de 11 millions d'euros de travaux en 2013/2014. Là encore, un engagement majeur car cette ligne ne faisait pas partie jusqu'à présent des priorités de l'Etat, la région Rhône-Alpes n'ayant pas souhaité signer un contrat de plan pour cette infrastructure. Si ces travaux ne vont pas permettre d'améliorer les performances de la ligne ils éviteront au

moins sa dégradation donc son exploitation restreinte.

Devant la multiplicité des opérateurs qui desservent Briançon, le Ministre a approuvé ma demande d'un Grenelle de la desserte des Alpes du Sud. Malgré le contexte financier et la non priorisation de cette ligne par les autorités italiennes, Frédéric Cuvillier s'est déclaré prêt, à l'issue des études en vue du débat public sur lesquelles « *il attend d'avoir une vision claire* », à « *relayer la demande d'une liaison ferroviaire entre Oulx et Briançon* ». C'est donc la première fois qu'un Ministre va aussi loin sur ce dossier et je ne peux que m'en féliciter !

« Sur cette base, l'Etat, la SNCF et RFF pourront apporter une réponse à votre combat de longue date en faveur d'une meilleure desserte de votre territoire par les liaisons ferroviaires ». (F. Cuvillier)

Au service de la Montagne

En Ariège, à Foix, le Premier Ministre Jean-Marc Ayraut a installé le Conseil National de la Montagne lundi 29 avril. Instauré par la Loi Montagne de 1985, le CNM est animé par une Commission Permanente qui joue à la fois un rôle de veille et de force de propositions pour définir les objectifs de dévelop-



pement, d'aménagement et de protection de la montagne. Joël Giraud a été élu à l'unanimité président de la Commission Permanente. Honoré par cette élection, prêt à relever les nombreux défis auxquels doit faire face le monde de la montagne, il a évoqué les deux

grands chantiers en cours, à savoir la place de la montagne dans les lois de décentralisation avec comme objectif un renforcement du rôle des massifs et le développement de la stratégie macrorégionale autour de l'Arc Alpin pour favoriser l'émergence d'une Europe des territoires.



La lettre de votre député

Directeur de la Publication
Joël Giraud

Crédit Photos

© Joël Giraud
© Assemblée Nationale-2013
© ariegenews.com

Impression
Editions du Fournel

Questions écrites au gouvernement

Questions à ...

Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur :

- la politique nationale de soutien à la parentalité,
- l'avenir des services d'hospitalisation à domicile (HAD), tout particulièrement dans les zones reculées ou en milieu rural,
- la présence des perturbateurs endocriniens dans certains produits cosmétiques et d'hygiène.

Mme la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie sur :

- les moyens de lutte contre la perte d'autonomie et tout particulièrement sur les propositions formulées par la CFDT retraités,
- la prise en charge des personnes âgées en établissements spécialisés.

Mme la ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur les freins à l'insertion professionnelle des handicapés et leur précarité financière.

Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur la situation économique très préoccupante du secteur des artisans des travaux publics et du paysage.

M. le ministre de l'éducation nationale sur :

- l'application des dispositions du code de l'éducation et la scolarisation en classe unique,
- la sélection généralisée à l'entrée de l'université.

Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur la fin de la trêve des expulsions locatives.

Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur :

- la situation de l'emploi dans l'entreprise Orange-France Télécom dans les départements alpins,
- la situation des adhérents du CREF (Complémentaire de Retraite de l'Éducation nationale et de la Fonction publique),
- la situation des postiers,
- les missions ATESAT et ADS.

M. le ministre chargé des anciens combattants sur la programmation de plusieurs ventes judiciaires de biens de rapatriés éligibles au dispositif de désendet-

tement des rapatriés réinstallés et dont les dossiers semblent avoir été bâclés par la mission interministérielle aux rapatriés.

M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur :

- les dispositions issues de la réglementation en matière de lutte contre la salmonellose en élevage de volailles,
- la fin d'activité programmée du caisson frigorifique pour stockage temporaire de cadavres d'animaux sur le territoire de l'Embrunais et du Savinois,
- la crise de l'élevage français,
- l'équilibre nutritionnel dans les cantines scolaires.

M. le ministre de l'économie et des finances sur :

- la mise en place du crédit d'impôts compétitivité emploi (CICE) pour les entreprises à compter du 1er janvier 2013 tel que prévu dans la loi de finances rectificative de 2012,
- le financement de la protection sociale (rappel de sa question n° 695 du 10 juillet 2012),
- les installations auxiliaires de contrôle technique,
- les conséquences de la révision à la baisse des rentes viagères,
- le problème de la concurrence déloyale exercée par les entreprises étrangères, particulièrement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics,
- la TVA du bâtiment,
- les conséquences de l'application de la directive européenne n° 2011/61/UE relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (FIA) pour les propriétaires de parts de société civile de placement immobilier (SCPI),
- la fermeture des trésoreries,
- les données relatives aux accidents de la vie courante,
- la TVA des activités mandataires et de services à la personne,
- la désindexation partielle ou totale des retraites complémentaires AGIRC et ARRCO.

M. le ministre de l'intérieur sur la situation professionnelle des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires.

Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur le devenir des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le projet d'installation d'une unité de recyclage des pneumatiques par incinération.

Réponses de ...

M. le ministre des affaires étrangères sur la conférence finale pour un traité sur le commerce des armes.

M. le ministre de l'économie et des finances sur :

- la taxation du diesel,
- les dispositions de défiscalisation de la loi Demessine concernant les zones de revitalisation rurale et les résidences de tourisme,
- la décision du Conseil d'État rendue le 23 juillet 2012 concernant l'assurance-emprunteur, et plus particulièrement la nécessaire redistribution aux consommateurs emprunteurs des « bénéfices techniques et financiers » des contrats prévue par l'article L. 331-3 du code des assurances.

Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur :

- la prévention de l'obésité et l'action des pouvoirs publics dans ce domaine,
- la situation des salariés de la branche sanitaire et sociale.

M. le ministre délégué chargé des anciens combattants sur les problèmes rencontrés par la communauté des Français d'Algérie et d'Outre-mer.

M. le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur :

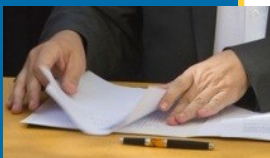
- les préoccupations des éleveurs d'animaux de loisirs,
- un projet d'arrêté fixant les règles sanitaires et de protection animale,
- la création de la taxe de 2€ par hectare de forêt.

Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur le «délai de carence» dans la fonction publique instauré par la loi de finances de 2012.

Mme la ministre de la culture et de la communication sur :

- l'industrie des concerts et festivals,
- la hausse du taux de TVA applicable aux entrées dans les salles de cinéma en 2014.

Consultez le texte intégral des questions et des réponses sur le blog de votre député, sur le site de l'Assemblée Nationale ou auprès de sa permanence parlementaire.



Interventions : du local au national ...

Dans le cadre de la discussion sur l'accord sur la sécurisation de l'emploi et sa transcription législative, les amendements proposés par Joël Giraud pour sécuriser les parcours des saisonniers ont été discutés et défendus lors de la séance du samedi 5 avril.

Qu'il s'agisse de la création d'une clause de reconduction pour les contrats saisonniers ou de la mise

en œuvre du contrat à durée indéterminée intermittent, il a été important de faire entendre qu'il ne s'agissait pas d'aller « à l'encontre de l'esprit de la loi qui est d'éviter les contrats précaires ». Pour le député haut-alpin, le travail saisonnier est une réalité des territoires et de l'économie touristique et doit être pris en compte par le législateur. Le rapporteur du texte a estimé qu'il revenait aux partenaires sociaux de s'emparer de ce sujet sur le terrain pour faire avancer les droits des saisonniers.

Le gouvernement a toutefois rappelé ses engagements pris en décembre 2012 en réponse au député, à savoir la constitution d'un groupe de travail interministériel sur la saisonnalité. Joël Giraud, qui aurait souhaité que ce texte sur la sécurisation de l'emploi prenne en compte les saisonniers dont il sait la précarité et vulnérabilité, continuera de tout mettre en œuvre pour que ces promesses se concrétisent et permettent de faire avancer les droits de ceux qui sont trop souvent méconnus ou oubliés.

En plus du groupe de travail interministériel sur la saisonnalité, Alain Vidalies, Ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement a aussi indiqué qu'une mission sur ce sujet, placée sous la triple tutelle de Michel Sapin, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, de Sylvia Pinel, Ministre PRG de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme et de Thierry Repentin, Ministre délégué à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage, a été confiée à François Nogué, président de Pôle Emploi. Les conclusions de cette mission seront rendues en juin 2013.

Face à la Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement, Joël Giraud a défendu, en séance de nuit du mercredi 20 mars, une politique du logement adaptée aux territoires de montagne, insistant sur les logements sociaux dans les régions aux conditions climatiques particulières. Les locataires les plus en difficulté bénéficient de l'APL n'incluant pas les charges et les rendant ainsi victimes d'une double peine. Pour le député, il faudrait

pouvoir étudier un mécanisme qui atténue ce processus de précarisation, soit par une péréquation nationale, soit par une modification de l'assiette de l'APL. Par ailleurs, la proposition de loi adoptée récemment par l'Assemblée Nationale, qui permettra l'application d'un malus aux occupants de logements à faible performance énergétique se retournera contre les locataires des offices HLM car le malus sera réparti en fonction des millièmes de charges. Il faut donc trouver un système correctif pour pénaliser le propriétaire et non

le locataire.

Cécile Dufлот a reconnu les limites du forfait charges qui ne prend en compte ni la composition familiale, ni la localisation géographique, ni les qualités thermiques du logement. Il sera utile de travailler avec les collectivités locales dans le cadre d'un guichet unique pour aller plus loin et répondre au mieux aux besoins spécifiques des zones de montagne.

La réalisation d'un objectif en matière de performance énergétique des bâtiments passera sans doute un jour par une obligation, le but étant d'initier une logique vertueuse en matière de consommation énergétique et non de pénaliser les familles.



Alors que l'Assemblée Nationale vient d'adopter sur le fil du rasoir le projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, municipaux, communautaires et modifiant le calendrier électoral, Joël Giraud et ses collègues radicaux se sont majoritairement opposés à ce texte. C'est un recul par rapport aux avancées adoptées par le Sénat, grâce aux élus de l'Association Nationale des Elus de la

Montagne et aux sénateurs radicaux de gauche, en faveur des départements ruraux et que le député haut-alpin avait soutenues en 1^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale en déposant des amendements. Les députés radicaux de gauche ont exprimé leur trouble face aux divers messages remontant des élus de leurs départements. Pour Joël Giraud, les couples binominaux ressemblent plutôt à un mariage de raison qu'à un mariage d'amour et la suppression de la moitié des cantons qui en découle provoquera

inégalement de nombreux contentieux et compliquera le fonctionnement des conseils départementaux. Mais c'est surtout le recul de l'Assemblée Nationale relatif à l'écart moyen de population entre cantons dans un même département qui pose question. Fixé à 20% dans le texte initial, il était passé à 30% grâce aux sénateurs dans le but de limiter les fusions de nombreux cantons de montagne. Les cantons seront désormais plus grands et auront un chef-lieu de canton nouveau.

« Alors que sénateurs s'étaient pourtant prononcés à une très large proportion contre ce texte, y compris dans les rangs de la majorité, avec un résultat de seulement 5 voix pour, face à 197 contre, comment l'Assemblée Nationale a pu à ce point mépriser un vote aussi massif des Sénateurs y compris socialistes ? »

Transparence de la vie publique et lutte contre les paradis fiscaux : Joël Giraud a réaffirmé ses positions radicales tout en se réjouissant des récentes annonces faites par le Président de la République et le

Premier Ministre. Ces mesures reprennent de fait les amendements qu'il avait déposés lors de la discussion sur la réforme bancaire en février dernier, amendements qui avaient à l'époque été retoqués par le Gouvernement et la rapporteure du projet de loi. Il s'estime satisfait de cette démarche qui s'avère

conforme aux engagements pris alors par le Gouvernement de travailler plus en profondeur le projet pendant la navette entre l'Assemblée Nationale et le Sénat. Le député réclamait, dès le début des débats, un projet de loi plus strict et plus ambitieux. Il reste mobilisé et souhaite aller encore plus loin.

L'attribution de l'enveloppe de la réserve parlementaire 2012 et la publication du patrimoine du député ont été communiquées à la presse.



10 mois d'activités parlementaires

104 questions écrites

69 interventions orales longues dans l'hémicycle et en commission

6 questions d'actualité au gouvernement

12 propositions de loi

163 amendements

Plus de mille courriers d'intervention pour des particuliers, associations, collectivités locales



Voulue par le Grenelle de l'Environnement et l'ancienne Ministre de l'Ecologie, c'est le gouvernement actuel qui va mettre en place l'écotaxe poids lourds destinée notamment à financer les infrastructures alternatives à la route. Le texte a soulevé des interrogations à l'initiative du groupe des radicaux de gauche, l'inquiétude portant sur les choix des axes qui lui seront soumis. Dans les Hautes-Alpes, seule la RN85 du péage de la Saulce à Gap

et Grenoble a été retenue. La RD75 Sisteron - Grenoble via Larnage et le Col de La Croix-Haute risque de ce fait de concentrer le flux des poids lourds. Il en est de même, pour la RN 94 entre les Hautes-Alpes et la frontière italienne qui échapperait à ce dispositif, alors que par le nord (Tunnel du Fréjus) et le sud (Vintimille) les poids lourds devront s'en acquitter. Le Parlement n'a pas la main sur la définition des axes concernés. Joël Giraud va saisir la Ministre de l'Ecologie sur ce sujet et a fait modifier le texte de loi en commission

et à l'unanimité. Les reports vers les axes non soumis à l'écotaxe seront désormais pris en compte dans l'analyse des conséquences de l'écotaxe au bout d'un an. Et, pour enfoncer le clou, Joël Giraud a obtenu que cela se fasse après avis des Conseils Généraux (qui avaient été oubliés dans le texte alors qu'ils sont gestionnaires de réseaux) et des Comités de Massif (qui élaborent le schéma interrégional des massifs et qui avaient été tout autant oubliés).

« Les départements et les massifs auront donc leur mot à dire, ce qui est une victoire pour les territoires »

« On va dessiner une France des itinéraires « bis » gratuits pour les poids lourds où ils vont logiquement s'engouffrer. »

En séance publique, mercredi 13 mars, Joël Giraud a interpellé Bernard Cazeneuve, Ministre délégué chargé des Affaires Européennes. Réaffirmant son attachement à la construction européenne et au fédéralisme, il a demandé au gouvernement un soutien ferme aux stratégies transnationales et transfrontalières de l'Union Européenne et la saisine du Conseil Européen pour initier une stratégie macro-régionale, voulue par de nombreux élus de l'Arc Alpin, qui aurait des impacts financiers considérables pour les Alpes.

Des financements européens doivent être mobilisés pour la mise en œuvre des 5 projets d'infrastructures ferroviaires transfrontalières comme la liaison Briançon-Italie. 11 milliards d'euros sont destinés à développer les coopérations entre les régions, et 73% de cette enveloppe concerneront les coopérations transfrontalières.

Le gouvernement accompagnera en ingénierie le développement de la coopération transalpine autour de plusieurs objectifs : développement du tourisme, développement des transports et des activités agricoles.

Concernant les transports, le ministre a annoncé l'augmentation de 120% des mécanismes européens d'interconnexion dont une partie sera réservée aux infrastructures transfrontalières. Le ministre a pleinement répondu aux attentes exprimées par le député donnant ainsi le feu vert officiel de l'Etat à la stratégie macro-régionale.

Joël Giraud aura à cœur de faire activer ces différents financements dans le cadre des coopérations territoriales et du développement des infrastructures de transport ferroviaire.

« Cet espace à une cohérence, une culture commune pour les citoyens, au-delà de leur nationalité et de leur langue. »

L'objectif c'est la recomposition d'espaces où nul ne se sente à la marge, où chacun participe à la construction européenne à partir des territoires et des régions. »

Lors de la récente assemblée générale de la mission opérationnelle transfrontalière (MOT) à Strasbourg, son président Michel Dellebarre, ancien ministre d'Etat, sénateur, maire de Dunkerque et son vice-président Joël Giraud ont demandé à la ministre des affaires sociales et de la santé de réactiver une politique indispensable à

l'effacement de l'effet frontière. Dans le secteur de la santé, les Agences Régionales de Santé apparaissent en effet comme totalement réfractaires à l'extension des zones opérationnelles de santé transfrontalière (ZOAST). Un sujet d'actualité dans le Briançonnais où, malgré les demandes de l'agence de santé de Turin, la concrétisation d'un accord avec l'ARS de Marseille marque le pas.



En réunion de la Commission des Affaires Economiques du 17 avril, Joël Giraud s'est exprimé sur la PAC, estimant que les députés *« avaient encore un petit mot à dire »* dans les discussions en cours. Si la réduction du budget 2014-2020 alloué à la PAC

fait grincer des dents, l'équité sur l'ensemble des territoires inquiète davantage.

Il est indispensable d'améliorer la redistribution, renforcer la compétitivité des petites exploitations et avoir un outil pour encourager l'emploi agricole et l'aménagement du territoire.

Il a surtout insisté sur la nécessité d'encourager les circuits courts et sur la situation délicate de la filière porcine.

« Aujourd'hui la côte d'alerte est atteinte et les conséquences des fermetures d'ateliers porcins ont déjà des externalités négatives considérables. »

« Sans prétendre qu'il faut des vaches sur toutes nos montagnes pour produire du lait, je soutiens la possibilité de doubler la surprime pour les premiers hectares pour accompagner les petites exploitations, sur le modèle de l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN). »

Votre député
à votre service

Permanence Parlementaire de Joël Giraud, Député des Hautes-Alpes
10 avenue de Vallouise - 05120 - L'Argentière-La Bessée
tél : 04.92.21.33.81 - fax : 04.92.21.43.73
jgiraud@assemblee-nationale.fr - Blog : jgiraud.typepad.fr

